



## Visiteur ou exposant de foire

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et une photocopie lisible. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

<input type="checkbox"/>	<b>1 formulaire de demande de visa</b> dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<b>passport</b> du demandeur en cours de validité (le passeport doit être en cours de validité minimum 3 mois après la date de retour)
<input type="checkbox"/>	et
<input type="checkbox"/>	<b>photocopie de la page 2 du passeport</b> du demandeur
<input type="checkbox"/>	<b>1 photo d'identité biométrique</b>
<input type="checkbox"/>	<b>lettre de motivation</b> pour clarifier la raison de votre voyage
<input type="checkbox"/>	<b>assurance-maladie de voyage</b> pour toute la durée du séjour et valable pour tout l'espace Schengen
<input type="checkbox"/>	<b>carte de visiteur</b> ou <b>quittance de paiement de stand</b>
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de l' <b>hébergement</b>
<input type="checkbox"/>	extraits de <b>compte bancaire de l'entreprise</b> des derniers 3 mois
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de la solvabilité du demandeur : <ul style="list-style-type: none"><li>• extraits de compte bancaire du demandeur des derniers 3 mois</li></ul> et employés : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> • attestation de salaire des derniers 3 mois</li><li><input type="checkbox"/> • CNSS</li></ul> profession libérale : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> • statut/ déclaration d'ouverture ; JORT ; quittance d'impôt</li></ul>
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de l' <b>état civil</b> du demandeur : acte de naissance du demandeur et des enfants/ acte de décès du conjoint, si applicable
<input type="checkbox"/>	<b>réservation de vol</b> , si disponible
<input type="checkbox"/>	<b>des copies de visa Schengen antérieurs</b> , si disponible

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa. Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.